



Savoir le délai attestation assedic

Par **nikita13004**, le **07/12/2010** à **09:16**

Bonjour,
mon contrat en cdd c'est terminer le 31 août et le jour de mon départ je n'ai eu aucun papier ni attestation assedic ,ni solde de tout compte .l'entreprise est telle dans ces droit de ne pa m'avoir fourni les document .
merci par avnce de votre réponce

bonne journée

Par **Clara**, le **07/12/2010** à **09:21**

Bonjour, l'entreprise est dans ses torts !!! Elle aurait du vous remettre votre attestation assedic en meme temps que votre solde de tout compte à la fin de votre cdd ainsi que votre certificat de travail.

Resultat, vous n'etes pas indemnisé aux assedics sans ce document, envoyez leur une lettre recommandée avec accusé reception en exigeant ces documents le plus rapidement possible. Essayez également de les appeler pour leur demander pourquoi ils ne l'ont pas fait et quand ils comptent le faire.

Par **nikita13004**, le **07/12/2010** à **09:29**

ok merci beaucoup bonne journée